



MAIRIE
73730 SAINT PAUL SUR ISERE
☎ 04.79.38.20.83
☎ 04.79.38.26.97

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU C.M. DU 24 OCTOBRE 2014 à 20 H 00

Présents : MICHAULT Patrick, AVRILLIER Véronique, ASSET Marc, MICHAULT Nelly, FLACHER Patrick, CARREAU Gérard, MARTIN-CORREIA Alexandra, LEGER Sylviane, AVRIT Clovis, BLANC Sébastien, VALLON David, FILLION-NICOLLET Julien, OBIN Aurélie, LEBOISSELIER Jérôme (arrivé à 21 h 35)

Absente : PILLET Laurence

Président de séance : MICHAULT Patrick

Secrétaire de séance : AVRIT Clovis

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2014 est approuvé sans modification.

2. REMPLACEMENT DE M. FLACHER A LA COMMISSION APPEL D'OFFRES – NOMINATION D'UN NOUVEAU TITULAIRE

Monsieur le maire rappelle la demande de Monsieur Patrick FLACHER en date du 19 septembre 2014 d'être rayé des commissions dont il fait partie.

La commission d'appel d'offres doit nécessairement être composée d'un Président, de 3 titulaires et de 3 suppléants.

La commission est déjà composée de :

MICHAULT Patrick (Président), ASSET Marc et VALLON David comme titulaire.

AVRILLIER Véronique, AVRIT Clovis et LEBOISSELLIER Jérôme comme suppléant

Monsieur Sébastien BLANC se porte candidat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Monsieur Sébastien BLANC comme titulaire de la commission « Appel d'Offres » en remplacement de Monsieur FLACHER Patrick.

3. ADHESION DE LA COMMUNE AU SIBTAS ET NOMINATION DES DELEGUES SUPPLEANTS

Le SIBTAS organise le Relais d'Assistances Maternelle (RAM), l'accueil de loisirs enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires ainsi que les animations en direction de la jeunesse.

Il est signataire des contrats avec la CAF et le Conseil Général qui soutiennent ces différentes actions.

Ce syndicat va porter l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) prévus dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires dans les 6 communes de Basse Tarentaise qui se sont regroupées autour du Plan Educatif Territorial (PEDT) commun à l'échelle du territoire.

Il convient d'approuver les statuts du SIBTAS et de désigner les deux délégués suppléants qui représentent la commune au sein du Conseil Syndical.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'adhésion au SIBTAS

Approuve le projet de statuts du SIBTAS

Désigne Alexandra MARTRIN CORREIA Alexandra et Aurélie OBIN en qualité de délégués suppléants

4. PARTICIPATION FINANCIERE AU SIBTAS

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans la continuité de l'adhésion au SIBTAS et de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) prévus dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il convient de prévoir le versement de la cotisation afférente.

Pour mémoire, les participations au SIBTAS sont réparties entre les communes membres comme suit :

40 % potentiel financier (fiche individuelle DGF)

30 % population 3-16 ans (fiche individuelle DGF)

30 % fréquentation (déclaration CAF)

Aussi, pour l'année 2014, il convient de prévoir le versement des cotisations ci-après :

Pour les activités petite enfance, enfance et jeunesse, ¼ de la cotisation annuelle 2014 (1917,00 €) dont il a été déduit la participation déjà versée au titre du RAM (soit 1528,00€) : 389,00 €

Pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires : 3531,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le versement des cotisations au SIBTAS pour l'année 2014 comme indiqué ci-dessus.

5. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le maire présente au conseil municipal la liste des délégations prévues à Article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et demande de voter celles que le conseil souhaite lui attribuer.

Les délégations retenues par le conseil sont :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux (9 voix pour, 2 voix contre (AVRILLIER Véronique – BLANC Sébastien), 1 abstention (FILLION-NICOLLET Julien)
2. De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (8 voix pour – 1 abstention (FILLION-NICOLLET Julien) ; 3 voix contre (Patrick FLACHER, Sébastien BLANC, Véronique AVRILLIER)).
3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. (12 voix pour mais avec **un montant maximum de 20 000,00 €**).
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes. 12 voix pour.
5. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux. (12 voix pour).
6. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières. (12 voix pour).
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges. (12 voix pour).

Arrivée de Monsieur Jérôme LEBOISSELIER.

8. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts. (1 Abstention (Sébastien BLANC), 12 voix pour avec un montant maximum de 2 000,00 €).

9. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal. (13 voix pour).
10. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal. (13 voix pour).
11. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de la franchise. (13 voix pour).
12. D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code. (13 voix pour).

6. APPROBATION REGLEMENT ET CONVENTION GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal l'existence d'un règlement et d'une convention avec la mairie de Rognaix pour la garderie périscolaire. Cette convention est révisée en fonction du besoin. Monsieur le maire donne lecture de l'avenant n°1.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant n°1 à la convention de la garderie périscolaire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les termes de l'avenant n°1 de ladite convention qui sera appliquée à partir du 1^{er} septembre 2014
- Autorise le maire à signer cette convention.

7. PROBLEME D'ENCADREMENT CANTINE SCOLAIRE

Du fait de la réorganisation des cantines, les accompagnatrices se retrouvent, cette année, uniquement avec des enfants de maternelle (avec des effectifs pouvant atteindre 27 ou 28) ; cela pose des problèmes d'encadrement (sur le trajet jusqu'au collège et pour le service des repas).

Monsieur le maire propose au conseil municipal de réfléchir à ce que l'on pourrait mettre en place.

- 1° soit nous trouvons dans le conseil municipal une personne bénévole pour encadrer les enfants (rappel un Conseiller Municipal ne peut être rémunéré)
- 2° soit nous trouvons dans le village une personne bénévole pour effectuer cet encadrement
- 3° soit nous embauchons une personne rémunérée 2 :00 / jour, les jours de cantines uniquement (ce qui implique de lancer une procédure de recrutement).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, souhaite qu'un avis soit mis pour recenser des éventuels bénévoles et qu'en parallèle soit lancée la procédure de recrutement.

8. VOTE DES SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS

Rappel des règles législatives : Seules les associations ayant présenté une demande à laquelle doivent être joints le bilan financier et le projet de l'année N+1 peuvent prétendre aux subventions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, retient les associations suivantes pour l'attribution des subventions 2014 :

- Association des Parents d'Elèves : 300 €
- Association Aînés du Nant Bayer : 300 € (Monsieur AVRIT Clovis est sorti de la salle)
- Jeunes Sapeurs-Pompiers : 200 €
- Anciens Combattants : 450 €
- Vie Libre : 100 €

9. ANNULATION FACTURE D'EAU 2013 DE MME NIEDERGESASS WARDJA

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la demande de la trésorerie de bien vouloir annuler la facture d'eau 2013 de Mme NIEDERGESASS Wardja d'un montant de 53,91 €. Cette dernière ayant

quitté la commune sans laisser d'adresse au cours de l'année 2013, le recouvrement de la créance est donc impossible.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

Accepte d'annuler la facture d'eau de l'année 2013 d'un montant de 53,91 € de cette personne.
Charge le maire de faire le nécessaire pour mener à bien cette affaire.

10. URBANISME

a. Fiscalité de l'Urbanisme - Taxe d'aménagement (modification des taxes)

Monsieur le maire demande au conseil municipal s'il souhaite modifier le taux de la taxe d'aménagement, actuellement fixé à 1 %. Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas changer le taux de la taxe d'aménagement.

b. Affaire DENCHE Jean Robert (info)

Monsieur le maire informe le conseil que le tribunal constate l'extinction de l'action publique concernant la contravention de travaux modifiant le débit des eaux ou le milieu aquatique sans récépissé de déclaration.

Ordonne un supplément d'information pour le surplus des faits reprochés à M. DENCHE ;

Décerne une commission rogatoire à cette fin à Monsieur le commandant de la compagnie de gendarmerie d'Albertville avec différentes missions qui sont énumérées dans le jugement correctionnel.

L'affaire a été renvoyée à l'audience du 9 mars 2015 à 08 h 45 devant la chambre correctionnelle du Tribunal Correctionnel d'Albertville.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de son intention de se rapprocher d'un avocat pour mener à bien cette affaire.

c. D.I.A. Le Château et Lintoz Dessus

La Commune ne préempte pas.

d. Affaire DUP Combet

Monsieur le maire informe le Conseil municipal des requêtes de Mme Marie-Annick DENCHE et de M. Dominique DENCHE « Recours pour excès de pouvoir » concernant la DUP du Combet.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la commune s'est rapprochée de son avocat pour mener à bien cette affaire.

e. Dossiers Déclarations Préalables en cours

Mme BOZON-SAUGE Jeannine – Les Champs - Pose volets roulants– Acceptée.

Monsieur CAUVET Thomas – Les Teppes - Remplacement des tuiles rouges par des bacs aciers. Ouverture d'une fenêtre de toit – En cours.

Monsieur NANTET Claude – La Fontaine – Pose volets roulants – En cours.

11. FORET

Dérogation transport de bois.

Le Conseil Général nous demande de donner notre accord pour le transport de bois ronds par camions grumiers (> 57 tonnes) sur la RD 66. Monsieur le maire donne lecture du courrier.

Le conseil municipal refuse, à l'unanimité, d'autoriser le transport de bois par des camions de plus de 57 tonnes.

La commune fera un courrier à la gendarmerie pour organiser une pesée des camions en surcharge, car les camions de débardage dépassent allègrement le poids autorisé.

12. TRAVAUX

a. Achat cuve à fioul

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la cuve est moins chère chez DESCOURS ET CABAUD. Le conseil retient la proposition de DESCOURS ET CABAUD pour un montant de 1069.07 €.

b. Réassort matériel technique (panneaux)

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'un devis complémentaire a été demandé pour les panneaux à « SIGNAUX GIROD » et « LACROIX » car les prix demandés à DESCOURS ET CABAUD pour ce type de matériel n'étaient pas les plus attractifs et ce prestataire ne pouvait pas répondre à toutes les demandes formulées (barrière, balisage pour les 2 véhicules, triangle lumineux, balisage épareuse « film »).

LACROIX : devis d'un montant de 1020,96 € HT mais n'a pas répondu à toutes les demandes (barre de fixation toit véhicule et barrières non extensible)

SIGNAUX GIROD : Devis d'un montant de 1244,89 € HT

Le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise SIGNAUX GIROD d'un montant de 1244.89 €.

c. Entretien des chaudières

Monsieur le maire rappelle que des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour l'entretien des chaudières. Nous n'avons reçu que la proposition de l'entreprise SOL'AIR pour un montant de 400 €.

Le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise SOL'AIR et propose que pour l'année 2015 un cahier des charges « allégé » soit mis en place pour le chauffage de la mairie et de l'église. Affaire à suivre par Messieurs Marc ASSET et Jérôme LEBOISSELIER.

d. Changement des serrures

Monsieur le maire rappelle que des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour changer les serrures des bâtiments communaux. Nous n'avons reçu que la proposition de l'entreprise BERTHET pour un montant de 312.45 €.

Le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise BERTHET.

e. Tondeuse

L'achat de la tondeuse est reporté à l'année prochaine.

f. Devis analyse légionelles

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la proposition de devis de SAVOIE LABO pour un montant de 403,50 €. Ce contrat est établi pour une durée de 3 ans renouvelable pour la recherche de légionelles sur le réseau d'eau chaude (contrôle obligatoire).

Le conseil municipal retient la proposition de SAVOIE LABO d'un montant de 403.50 €.

g. Devis complémentaires goudronnage

Monsieur le maire informe le Conseil municipal des différents devis reçus pour la commande complémentaire de travaux de goudronnage au Villard.

Eiffage= 15157,30 € HT

Colas = 18477,00 € HT

SEPTR = N'a pas répondu

Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 15 157.30 € à condition que les travaux soient réalisés cette année.

h. Demande d'achat pour bibliothèque

Mme BLANC demande pour l'année 2014 une petite rallonge de 150,00 € pour pouvoir acheter des livres pour les jeunes.

La commune donne déjà une dotation de 1500,00 € par an depuis une quinzaine d'années.

Le Conseil municipal souhaiterait avoir un bilan de la répartition de cette dotation.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, accepte de donner une rallonge de 150,00 €.

Mme BLANC demande également l'achat de galettes de mousse destinées à permettre aux enfants de s'asseoir par terre.

Le prix de ces galettes s'élève à 170,00 € les 8 galettes + sac de rangement. Monsieur le maire propose d'acheter pour cette année 2 lots. Le conseil est d'accord.

13. QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

a. Compte rendu réunion RTE ligne 400 KV (info)

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la commune a eu une réunion en mairie de Saint Paul Sur Isère le 9 octobre 2014 avec RTE.

L'ordre du jour était : les actions menées par RTE sur la ligne 400 KV Albertville Grand Ile 3 concernant le bruit.

2013 à mi 2014 :

réalisation de mesures axées sur des problèmes de bruit que RTE a déjà rencontrés par le passé

mise en œuvre de solutions éprouvées (sujet développé pendant la réunion)

Conclusion / constat : ce n'est pas suffisant.

Octobre 2014 : (semaine 43 à semaine 46) soit du 20 octobre au 14 novembre 2014 environ (selon les conditions météo)

Au regard de cette situation « atypique », RTE va réaliser des investigations exhaustives pour collecter le maximum d'informations relatives au bruit, aux conditions météorologiques...

Les investigations seront réalisées en différents endroits, incluant les zones ayant fait l'objet de travaux en 2013 et 2014. Sur les communes de Saint Paul Sur Isère et Rognaix les pylônes n° 16-17-18-19 et 22 sont concernés.

Les objectifs attendus de ces investigations poussées sont : l'identification des causes du bruit sur cet ouvrage et la décision des actions à mettre en œuvre pour résorber ce bruit.

b. Elus des doyennés de Moûtiers et Albertville (info et réponse)

Monsieur le maire informe le conseil de l'invitation de l'évêque Philippe BALLOT.

Coupon réponse à retourner avec désignation d'un représentant de la commune.

c. Redressement impayé ONF

La commune a adressé un courrier à l'ONF pour le recouvrement d'un impayé d'un montant de 15,83 € concernant le règlement d'une facture d'eau auxquels s'ajoute 7,50 € de frais de poursuite. L'ONF service financier n'a soi-disant jamais reçu cette facture, mais procède à son paiement auprès de la Trésorerie d'Albertville.

d. Lutte contre les cambriolages (info)

Une information concernant la lutte contre les cambriolages sera réalisée par la gendarmerie le samedi 15 novembre 2014 à partir de 18 h 00 à la salle polyvalente de Saint Paul Sur Isère.

e. Portail du cimetière (info)

Ferronnerie d'art a eu des absences de personnel qui ont causé du retard sur la fabrication du portail du cimetière. La situation est redevenue normale, le portail devrait être posé prochainement.

f. Œuvres d'ARCABAS « Chapelle du Villard » (info)

Un petit ouvrage sur les œuvres de ce dernier est en cours d'élaboration. La chapelle Saint François de Sales au Villard fait partie de ces œuvres. Mme AVRILLIER Véronique procédera à quelques prises de photos intérieures et extérieures de cette chapelle. Ces photos seront transmises à Mme PIROT Jacqueline et M. François GAUTHIER afin de rejoindre le livre d'archives de ce peintre.

g. Rédaction d'un arrêté associé à une barrière de dégel

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la rédaction d'un arrêté interdisant la circulation à partir de l'Erettaz pour un tonnage à partir de 19 tonnes du 1er novembre 2014 au 15 avril 2015, reconductible tacitement associé si besoin à une barrière de dégel.

h. Traverses d'eau et marquages des bois

Madame AVRILLIER Véronique, informe le conseil que les traverses d'eau ont été posées sur la route de Charvan, chez Monsieur DESSAUX et que la traverse arrachée par Monsieur DIGARD a été remplacée.

Elle précise aussi que le marquage des bois par l'ONF est terminé. Il reste à identifier les propriétaires et à leur adresser un courrier.

i - Traites qui se trouvent dans le bassin au Villard

Monsieur Jérôme LEBOISSELIER demande le devenir des truites qui se trouvent dans le bassin au Villard.

Monsieur le maire lui répond que les truites ont été mises dans le bassin lavoir du Villard par les petits enfants de Monsieur MUTET. Monsieur le maire a demandé à ce dernier de faire le nécessaire pour enlever ces truites afin que les habitants puissent laver leur linge, où puiser de l'eau comme il se doit.

Monsieur le maire espère que cette affaire sera rapidement réglée et que les rapports entre les habitants de ce hameau resteront courtois.

j – WC publics

Madame MICHAULT demande que les WC publics soient ouverts lorsqu'il y a des manifestations. Monsieur ASSET informe qu'il a acheté un nouvel abattant et qu'il faut faire procéder au nettoyage complet des toilettes.

k- Bulletin municipal

Monsieur le maire demande à Monsieur AVRIT de lui transmettre les instructions à donner aux secrétaires pour adresser les courriers aux associations et aux sponsors.

l. Collecte des bacs jaunes

Les habitants ont reçu une information de CORAL précisant la disparition à partir de janvier 2015 des bacs bleus. Tous les emballages recyclables et les papiers iront dans le bac jaune. Le nombre et la taille des bacs seront réajustés à partir du second trimestre 2015.

Madame OBIN Aurélie informe le conseil qu'elle ne pourra plus assister aux réunions du conseil jusqu'au mois d'avril pour raison professionnelle.

Prochaine réunion du Conseil municipal le jeudi 4 décembre 2014.

Fin de séance 23 h 45

Le Secrétaire de séance

Monsieur AVRIT Clovis

Procès-verbal rédigé par Monsieur AVRIT Clovis et validé par Monsieur MICHAULT Patrick, maire.

Affiché le 29 octobre 2014